



local.bio est un outil à la main des producteurs·ices et des groupements de consommateurs pour promouvoir et organiser

○ leur collectif ou ● leur AMAP

Il permet de présenter l'AMAP, ses producteurs et ses produits. Mais aussi de souscrire les contrats et si besoin de passer des commandes, et même de s'organiser entre AMAPiens.

local.bio est développé avec les producteurs depuis 4 ans, en s'adaptant continuellement aux méthodes de chacun. Quelle que soit la manière dont votre AMAP est gérée, local.bio peut s'y adapter et continuera d'évoluer au gré de vos retours.

Référenciez votre AMAP

Inscrivez vos producteurs

Renseignez vos paniers

Gérez vos contrats et commandes



Inscrivez-vous gratuitement, à tout moment, sans condition ni engagement.

En moins d'une minute, vous êtes visible sur la carte et dans la recherche des points de vente directe.

La page de votre AMAP peut faire office de site web pour votre AMAP, sans frais d'hébergement, ou peut être intégrée au sein de votre site existant.

Un outil qui s'adapte à votre AMAP et à ses producteurs



Définissez votre mode de vente

Avec local.bio, vous pouvez fonctionner par contrat ou par commande, selon les préférences de chaque producteur.

Vous pouvez également proposer des produits au détail en complément des contrats.

Réservez les commandes au détail aux adhérents ou ouvrez-les à tous pour faire découvrir votre AMAP à de futurs AMAPiens...

Respectez les contraintes de vos producteurs

Les producteurs peuvent gérer leurs contrats et commandes en toute autonomie, ou chaque référent peut s'en occuper pour le compte de son producteur.

Chacun peut renseigner ses propres dates ou fréquences de distribution, son délai de préparation, son volume de commande à atteindre pour livrer ses produits, ses modalités de paiements...

Il est également possible de modifier les dates de distribution à tout moment - les AMAPiens ayant une commande ou un contrat en cours seront automatiquement prévenus.



Gagnez du temps sur l'organisation

Avant chaque distribution, vos producteurs recevront automatiquement un récapitulatif des paniers/produits à préparer.

Les AMAPiens peuvent s'inscrire pour tenir les permanences, et recevront alors avant leur permanence un récapitulatif des produits distribués.

Plus besoin pour les référents de compiler les commandes ni de les transmettre, elles seront envoyées aux producteurs au moment qu'ils auront choisi !

Si votre AMAP fonctionne uniquement en contrat, vous n'avez ni besoin de consulter la plateforme ni aucune action à y effectuer.

Si votre AMAP fonctionne aussi avec des commandes, la seule action à effectuer est la mise à jour des disponibilités produits.

Simplifiez la gestion des paiements

Gérez les paiements de la manière qui vous convient !

Par chèque, en une seule fois ou mensuellement - les montants seront automatiquement calculés dans le contrat - ou par carte ou prélèvement bancaire, géré automatiquement par la plateforme et vérifiable par le producteur en un coup d'œil.



Facilitez la vie des AMAPiens et attirez en de nouveaux

Grâce à local.bio, tout le monde a accès à tout moment aux produits disponibles, aux prochaines dates de distribution, à la date maximum pour souscrire un contrat ou passer commande...

Ils peuvent passer commande depuis leur canapé, à un ou plusieurs producteurs en une seule fois. Ils peuvent souscrire leur contrat en ligne, puis venir chercher leur panier à la prochaine permanence.